



Politique à long terme

Rapport sur les actions menées depuis la Onzième Conférence

Résolution de la 11ème Conférence (Point 3, Politique à long terme):

"La Conférence a noté que la plupart des informations sur les actions menées depuis la Dixième Conférence, y compris l'élaboration d'un Plan d'Action pour 1999–2002, avaient été données dans le rapport d'activité du Président du CIML. La Conférence a soutenu ce Plan d'Action et a demandé au CIML de surveiller sa mise en application et de l'étendre dans la mesure du nécessaire afin de couvrir la période 2002–2004."

Le Plan d'action pour 1999–2002, adopté par le Comité et prolongé pour couvrir la période 2003–2004, a donné lieu aux actions et résultats suivants.

A Facilitation du commerce d'instruments de mesure

- A.1 Améliorer et accélérer l'activité technique des TCs/SCs et accroître la participation de Membres de l'OIML.

L'utilisation de communication électronique (e-mail) a été développée dans le travail des TCs/SCs. Le BIML développe actuellement des outils basés sur l'internet pour le travail des Comités Techniques et Sous-Comités (forums en ligne).

Les Directives pour les travaux techniques sont en cours de révision afin d'accélérer les procédures de prise de décision et de prendre en compte l'utilisation de moyens électroniques.

Certains Etats Membres qui n'étaient pas encore responsables de Secrétariats ont été invités à prendre de telles responsabilités.

Un certain nombre de Secrétariats ont été réalloués et des pays ont repris la responsabilité de projets dans certains TCs/SCs.

13 Recommandations Internationales, 8 Documents Internationaux et 3 Documents de Base (avec un contenu technique) ont été élaborés ou révisés depuis la dernière Conférence de l'OIML, incluant ceux qui sont soumis au présent 39^{ème} Comité et à la présente 12^{ème} Conférence.

- A.2 Développer le Système de Certificats OIML afin de mieux répondre aux besoins des fabricants et des utilisateurs d'instruments de mesure, et aux besoins des services de métrologie légale.

Le Système de Certificats OIML a été révisé afin de permettre d'établir des Certificats pour les modules d'instruments, les familles d'instruments et les familles de modules. Les Recommandations de l'OIML sont révisées pour permettre de prendre en compte ces nouvelles possibilités. Le nombre de Recommandations faisant partie du Système de Certificats est passé de 30 en 2000 à 39 en 2004. Le nombre de Certificats OIML enregistrés était de 671 au 15/09/2000 et a atteint 1287 au 5/10/2004. Une base de données des Certificats OIML a été mise en place et des outils de recherche sur cette base de données seront prochainement utilisables sur le site web de l'OIML.

B Promotion de l'acceptation de résultats de mesure dans le commerce international.

B.1 Développer des procédures pour des accords d'acceptation ou d'équivalence.

Le Document B 10 "Cadre pour un Arrangement d'Acceptation Mutuelle des évaluations OIML de type (MAA)" a été adopté lors de la 38^{ème} Réunion du CIML en 2003. Ce document sera mis en application en 2005, en commençant par des Déclarations de Confiance Mutuelle (DoMCs) couvrant la R 60 "Cellules de pesée" et la R 76 "Instruments de pesage à fonctionnement non automatique".

Des travaux seront entrepris dans les années à venir concernant un système OIML de vérification primitive d'instruments de mesure.

B.2 Favoriser l'accréditation des laboratoires de métrologie légale en vue de parvenir à l'acceptation des résultats d'essais.

Le développement de Guides pour l'interprétation des référentiels d'accréditation a été entrepris..

B.3 Faciliter l'acceptation des résultats d'essais en démontrant l'équivalence des procédures d'essais.

En cours d'étude

B.4 Promouvoir le commerce international de produits préemballés selon des exigences OIML.

La R 87 "Contenu des préemballages" a été approuvée par le CIML et un travail sur un système OIML de certification des préemballages est en train de démarrer.

C Promotion et développement de la métrologie légale dans les Etats Membres

C.1 Démontrer l'importance de la métrologie légale et identifier les bases de la métrologie légale et sa place spécifique parmi d'autres aspects de la métrologie et des activités connexes

A la suite du Rapport Birkeland, l'OIML a publié une étude réalisée par M. John Birch sur les Bénéfices de la Métrologie Légale pour l'économie et la société.

L'OIML a été représentée et a donné des présentations dans de nombreux Conférences, Séminaires et Ateliers nationaux ou régionaux. En particulier l'OIML a co-organisé des Séminaires avec l'Organisation Internationale du Commerce. L'OIML a été une des organisations qui ont pris l'initiative de mettre en place le Comité Conjoint pour la coordination de l'assistance technique en métrologie, accréditation et normalisation (JCDCMAS), et en 2002 l'OIML a organisé le Séminaire "Que sera la Métrologie Légale en l'An 2020" conjointement avec la 37^{ème} Réunion du CIML.

Toutes les publications de l'OIML ont été converties en format électronique et sont disponibles sur le site web de l'OIML. Il est proposé de les rendre disponibles gratuitement pour le public à partir de 2005.

D Améliorations structurelles

D.1 Faciliter et améliorer le travail des Membres

Un certain nombre d'applications ont été développées sur le site web de l'OIML afin de faciliter la participation des Membres du CIML: bases de données en ligne, rappels de circulaires, échéances de vote, récapitulatifs des votes reçus, etc. La participation dans les

travaux des TCs/SCs sera à l'avenir facilitée par l'utilisation d'internet, et des outils de vote en ligne seront introduits dans les années à venir.

L'OIML a commencé à améliorer le soutien qu'elle offre aux missions nationales des Membres, en publiant des rapports d'experts et en développant l'information mutuelle. Cette évolution sera développée de façon significative dans les années à venir.

D.2 Améliorer l'activité du Conseil de la Présidence

Ce point sera traité dans le rapport du Président du CIML.

D.3 Améliorer l'activité du BIML

Les Statuts du Personnel du BIML ont été révisés et la révision du Règlement financier de l'OIML est maintenant achevée. Ces révisions permettent de moderniser la gestion du BIML. Deux postes ayant été vacants au BIML, la définition de ces postes a été modifiée afin de répondre aux besoins de modernisation, et deux agents ont été recrutés sur ces nouveaux postes. Cette nouvelle organisation s'est avérée extrêmement positive pour le Bureau.

D.4 Améliorer la coopération entre l'OIML et les Organisations Régionales de Métrologie Légale (RLMOs)

Le Bureau ou le Président du CIML ont participé à toutes les réunions de RLMOs tenues chaque année. L'activité des RLMOs est très significative, et les résultats de leurs travaux sont de grande valeur pour l'OIML. Le Bureau étudie, en liaison avec les différentes RLMOs, les façons de faciliter l'échange d'informations entre elles, et de développer une coopération inter-régionale.

D.5 Améliorer la coopération entre l'OIML et les autres organisations internationales et régionales

La coopération avec les autres organisations internationales a été développée pendant les dernières années:

- des réunions régulières (formelles et informelles) sont tenues avec le BIPM et les deux Directeurs sont en contact constant pour échanger des informations et des vues
- la coopération avec les autres organisations concernant le soutien aux Pays en Développement a été formalisée dans l'accord établissant le Comité Conjoint pour la coordination de l'assistance technique aux Pays en Développement en Métrologie, Accréditation et Normalisation (JCDCMAS). Le travail de ce Comité Conjoint est très actif. En particulier un document de présentation générale a été développé et une présentation commune de la Métrologie, de l'Accréditation et de la Normalisation est sur le point d'être finalisée.
- la coopération avec l'Organisation Mondiale du Commerce a été développée et en particulier des séminaires conjoints ont été organisés.
- le Bureau était présent à l'ouverture de la journée mondiale de la santé en 2004 à Paris, dédiée à la sécurité routière.

D.6 Améliorer le fonctionnement du Conseil de Développement

Un Groupe de Travail Permanent sur les Pays en Développement a été mis en place afin de donner une haute réactivité et efficacité au travail sur les Pays en Développement. Une proposition de réorganisation des structures de l'OIML dédiées aux Pays en

Développement, en les fondant sur ce Groupe de Travail Permanent, sera présentée à la Conférence.

- D.7 Formation: faciliter un développement harmonisé des systèmes de formation à la métrologie légale dans les Etats Membres et rendre ces formations accessibles aux Membres qui n'ont pas de tels systèmes

Le Document International D 14 a été révisé et soumis à l'approbation du CIML.

Le Forum "Métrologie, facilitateur du commerce", organisé le lundi 25 octobre 2004, a permis de confronter l'offre et la demande d'assistance technique, en particulier concernant la formation. Ce Forum se prolongera sous la forme d'un forum internet sur le site web de l'OIML.

Une série de rapports d'experts sur des sujets techniques a été mise en projet, et ces rapports seront publiés sur le site web de l'OIML. Deux de ces rapports sont déjà disponibles.

- D.8 Relations publiques, promotion des activités de l'OIML

De nombreux Etats Membres ou Membres Correspondants ont organisé des Séminaires nationaux sur la Métrologie et la Métrologie Légale. Le Président du CIML et/ou le Bureau ont participé à ces Séminaires et à un certain nombre d'autres événements généraux sur la métrologie. Le Bureau publiera sur le site web de l'OIML les présentations données par ses représentants lors de ces événements.

En particulier, la Réunion du CIML de 2005 célébrera le 50^{ème} anniversaire de l'OIML et sera organisée en conjonction avec le Congrès International de Métrologie qui se tiendra à Lyon, France. Deux sessions sur la métrologie légale se tiendront, la première avant le Congrès, principalement adressée aux spécialistes de la métrologie légale, et la seconde plus générale pendant le Congrès.

Une nouvelle brochure générale de présentation de la métrologie internationale sera développée et publiée dès que possible, et sera commune à l'OIML et à la Convention du Mètre.